

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROTECTION
SOCIALE

DECRET n° 62/1282 du 30/12/1982
/MTPS/DGTFF/DFP/SRD.BII

portant radiation de certains fonctionnaires
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
services techniques (Eaux et Forêts) en service
détaché à l'Office Congolais des Forêts (OCF)
en tête MOUTANDA Antoine.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/RAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980, portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des fon-
ctionnaires ;
(/u la loi n° 2087/FP du 21.Juin.1958, fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u la loi n° 62/90/FP du 3.3.1960 portant statut commun des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services techniques ;
(/u la loi n° 62/130/FP du 9.Mai.1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u la loi n° 62/197/FP du 5.7.1962, fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u la loi n° 74/70 du 31.12.1971, abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/195/FP du 5.7.1962, fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u la loi n° 13/79 du 4.4.1979, portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u la loi n° 80/68 du 28.12.1980, portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
(/u la loi n° 81/016 du 26 Janvier 1981, au décret n° 80/
345 du 28 Décembre 1980, portant nomination des Membres du Conseil des Mi-
nistres ;
(/u la loi n° 81/017 du 26.Janvier 1981, relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u la loi n° 718/D.OCF du 10 J. 1980, du Directeur de l'Of-
fice Congolais des Forêts, transmettant la liste des fonctionnaires et Agents
contractuels affectés à l'Office Congolais des Forêts (OCF).
(/u la loi n° 80/345 du 3. Septembre 1980, portant reversement
dans les Entreprises d'Etat, Etablissements Para-Publics, Offices, Organismes
de Prévoyance Sociale, Banques, Assurances, et Sociétés d'Economie Mixte
des fonctionnaires affectés ou en disponibilité et Agents contractuels de
l'Etat exerçant dans les Offices, Sociétés, Entreprises et établisse-
ments Publics.

SECRET

.../...

Bur

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 86/345 du 3.9.1980 susvisé, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Eaux et Forêts) en service affectés à l'Office Congolais des Forêts (O.C.F.) à Pointe-Noire, sont radiés des contrôles des cadres de la Fonction Publique Congolaise.

- MR MOUMBA Antoine, Ingénieur de 2^e échelon.
- BISQUILA Jacques, Ingénieur de 2^e échelon.
- MAKWA Jean Jacques, Ingénieur Stagiaire.

ARTICLE 2 :- Les intéressés sont intégrés définitivement dans les effectifs de l'Office Congolais des Forêts (OCF).

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 3.9.1980 date de la signature du décret n° 86/345 du 3.9.1980 susvisé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 30 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

P. Le Ministre des Eaux et Forêts,
Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage

Baris MOUMBENGA.-

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

- Bernard GABRIEL MATSICHA.-

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

ANNEXES :

ICF	2	Région du Kouilou. 2
DGTFP/DFP	5	
DFP/BSF	2	
DFP. E. de la disci.	2	
DE	2	
DCF	2	
MI. Eaux et Forêts	2	
DG. Eaux et Forêts	9	
DG. Eaux et Forêts. SR	2	
SOC. Eaux et Forêts	3	
ICF	2	